

218C1086
FR0000075392-FS0589

19 juin 2018

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

ORAPI
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 19 juin 2018, la société par actions simplifiée Lazard Frères Gestion¹ (25 rue de Courcelles, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 15 juin 2018, le seuil de 5% du capital de la société ORAPI et détenir, pour le compte desdits fonds, 236 366 actions ORAPI représentant autant de droits de vote, soit 5,12% du capital et 3,15% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions ORAPI sur le marché.

¹ Société contrôlée par la Compagnie Financière Lazard Frères. La société Lazard Frères Gestion a déclaré agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L.233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

² Sur la base d'un capital composé de 4 618 753 actions représentant 7 495 735 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.